

## Enquête sur la construction de travaux, rue de la Gare

M. Pierre Flipo demande au Conseil de donner un avis favorable sur le rapport du commissaire-enquêteur, concluant au rejet des observations présentées contre le marché de gré à gré avec la société de Jurbise.

M. Alfred Reboux dit qu'il fallait faire une adjudication ou un concours.

M. Georges Molard — Des échantillons des carreaux de Jurbise doivent être expérimentés par le laboratoire des Postes et Télégraphes. Rien n'a été fait.

M. Pierre Wattiez dit que, d'après M. Varet, les expériences ont été faites.

M. le Maire demande au Conseil de remettre son vote à une prochaine séance, où il pourra entendre M. Ryo, adjoint chargé des travaux.

### Construction des échoppes de la foire

M. Pierre Flipo a rencontré récemment, à Dunkerque, l'entrepreneur ordinaire des échoppes de la foire. Cet entrepreneur demande un marché de gré à gré. Il fait des conditions que M. Flipo indique et qu'il juge les meilleures qu'en puisse obtenir.

M. Alfred Reboux — Pourquoi ne pas tener une adjudication avec un minimum de rabais ?

M. Pierre Flipo — Vous pourriez bien ne pas avoir de rabais du tout. Et puis, si l'affaire est très peu importante, nous pourrions peut-être prendre des conditions qu'on nous fait, mais je ne réponds pas de rien : nous risquons d'être arrêtés par la foire... (Interruptions et bruyante hilarité.)

M. le docteur Langleimier — Question de pain d'épice !

M. Flipo — Messieurs, comment dois-je dire ? (Nouvelles rires). Nous attacherons l'époque de la foire, si vous voulez, sans avoir nos échoppes construites.

La question sera soumise à la 4<sup>e</sup> commission.

### Mise en adjudication des travaux d'entretien des propriétés communales pendant les années 1884-1885.

M. Pierre Flipo lit un projet de mise en adjudication des travaux d'entretien des propriétés communales.

M. Alfred Reboux voudrait savoir si des travaux de peinture, n'ont pas été donnés, cette année, sans concours ni adjudication.

M. Pierre Flipo — A qu'en effet, le directeur des bâtiments a fait faire les peintures du tribunal de commerce en dehors des règles ordinaires et contre les prescriptions formelles d'une même préfectorale. Il a été blâmé, pour cela, par M. l'adjoint Ryo.

M. Alfred Reboux — Si M. Richet a fait cela, il méritait le blâme.

Le membre de la droite a proposé de revenir sur cette question, quand M. l'adjoint chargé des travaux sera présent.

La séance est levée.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 24 janvier

Rien de bien intéressant dans les autres affaires inscrites au rôle.

Edouard Lenseigne, de Roubaix, a, dans un moment de colère, cassé les vitres de l'estaminet du sieur Doudoune, rue de la Brûlerie. Ce dernier avait eu le malheur de lui refuser à boire.

Cela coûtera 16 francs d'amende à Lenseigne.

Jules Malfait, de Tourcoing, a porté des coups et fait des blessures aux époux Vandaele. Il s'entend à ce fond, condamné à la peine de dix jours d'emprisonnement.

Le tribunal acquitte, sans frais, le sieur Emile Dhalluin, également de Tourcoing, prévenu de vol de pâtisseries et d'oranges au préjudice des époux Déporté.

Dans la nuit du 20 janvier Adolphe Coppens, de Roubaix, après force libations, voulut se faire servir une dernière fois à boire dans l'estaminet de Marie Desclues, quoique l'heure de la retraite fut sonnée. Cette dernière refusa. Menant de procédé, Coppens enfonce la porte et brise les carreaux de l'établissement. Pour le calmer le tribunal l'envoie passer quinze jours à la prison de Lille.

\* \* \*

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

15 jours de prison contre Charles Barde et 8 jours de la même peine contre Camille Dupont, pour vol de foulards, au préjudice des époux Dijon, d'Armentières ; 6 mois de prison contre Louis Wedebeld, pour rupture de ban ; 15 jours de prison et 500 fr. d'amende contre Pierre Dumarc, de Lille, également pour fraude ; enfin 8 mois de prison contre Marie Garez et Charlotte Dumoz, habitantes de la rue d'Antong, toutes deux prévenues de vol.

Maitre Gunn.

## CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 24 janvier 1884.

Monsieur le Directeur

du Journal de Roubaix.

D'après votre fait divers contenu dans la grande édition de votre journal daté de ce jour, je suis obligé de vous prêter un bon voisinage, comme réponse à votre article, la lettre ci-jointe, qui est la reproduction exacte, à la date du 20 décembre dernier, de ce que Monsieur Richet a écrit à monsieur André Deville, concernant les ravalement de l'école des filles en construction sur la rue des Arts, à Roubaix.

J'espère que vous ferez droit à ma demande, en m'accordant l'hospitalité des colonnes de votre journal, pour prouver au public de quel côté est le droit.

Agitez, monsieur, avec mes remerciements, mes civilités empressées,

V. DECAUCHY.

Voici la lettre de M. Richet :

Roubaix, 20 décembre 1883.

L'architecte directeur du service des bâtiments, à Monsieur Deville, entrepreneur, rue du Collège.

Monsieur,

Veuillez, je vous prie, exiger de votre sous-traitant, M. Decauhy, qu'il place au moins quatre ouvriers ravauteurs à l'exécution des corniches de l'habitation de l'école de filles rue des Arts ; et dernier n'entend que deux ouvriers lorsqu'il y a place au moins pour six. En raison de la saison avancée et afin de permettre au zingueur de garantir les corniches supérieures, j'espere,

monsieur, que vous voudrez bien m'éviter le dégagement de réclamer une mise en règle pour cette partie de votre entreprise.

Reverez, monsieur, mes salutations distinguées.  
RICHET.

## NORD

Les voies des bouteurs du Nord, se sont réparties comme suit dans la séance du jeudi 24 janvier : Dans le scrutin sur l'article 15 du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1884, (budget sur ressources extraordinaires ; moyen de service et dispositions diverses) — *On voté pour : MM. Faiderbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, Testelin. — On voté contre : Corne, Koll-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.* — Le Sénat a adopté.

Loc. — Une des dernières nuits, on s'est introduit, au moyen d'effraction, dans la halle de la gare, où l'on a soutiré d'un tonneau environ 40 litres d'alcool, expédié par M. Lainé. Le voleur a soutiré aussi un litre d'un petit fût d'anis. Il a ouvert aussi plusieurs caisses, dont le contenu est resté intact.

VALenciennes. — Un incident grave s'est produit à la dernière audience du Tribunal correctionnel de Valenciennes.

Le mineur de Denain, Plaquet, dont nous avons annoncé dernièrement l'agression contre un ingénieur des mines, M. Pelabon, était poursuivi de ce fait.

Un mineur est le même qui, dans une réunion publique tenue dernièrement à Denain, avait apporté ses épaules son fils qui avait eu les deux jambes coupées dans un accident, et qui avait accusé M. Girard de pactiser avec la compagnie pour affamer les mineurs.

Il avait appris également à l'audience son fils, qu'il traînait dans une sorte de broquette et qui, à ce qu'il prétendait, devait lui servir pour sa défense.

C'était, en effet, un sujet de déclamation tout trouvé.

Il commença un long discours, prétendant que M. Pelabon avait été cause que son fils n'avait eu qu'une faible indemnité lors de l'accident qui l'avait estropié, et pour terminer sa harangue, il se mit à injurier le tribunal.

M. Pouille, substitut, prit immédiatement les réquisitions d'usage en pareil cas, et Plaquet s'enfuya condamné à 15 jours d'emprisonnement pour corps portés à M. Pelabon, et à 3 mois d'emprisonnement pour insultes au tribunal.

M. Cann, architecte, vient de donner sa démission de conseiller municipal à Valenciennes.

CAUDRY. — La concurrence étrangère. — On écrit de Caudry à l'« Ève du Nord » :

« La population laborieuse de Caudry et environs vous serait reconnaissante d'insérer la présente lettre dans votre journal, pour mettre nos concitoyens en garde contre les conséquences d'un empiètement trop généreux à accueillir les étrangers. »

« Les industries françaises ne sont pas dans une prospérité telle qu'on puisse faire cadeau à d'autres de quelques-unes des spécialités qui nous restent. »

« Or, nous verrons fatallement ces spécialités émigrer dans d'autres pays si nous livrons évidemment les secrets de nos fabrications au premier venu. C'est précisément ce dont nous sommes menacés. »

« Il y a ici, par exemple, une vingtaine de personnes qui sont venues dans notre pays tout exprès pour apprendre la manière de faire nos tulles. Quand ces personnes sauront ce qu'elles vontraient apprendre, elles retourneront dans leur patrie pour monter une fabrication semblable à la nôtre. C'est une concurrence nouvelle qui se prépare. »

« Notez que je ne blâme pas du tout ces étrangers de chercher à s'instruire dans leur intérêt, et que je ne tombe pas davantage dans la manie germanophobe du moment ; je me place au simple point de vue du droit que tout le homme et toute nation doit de défendre leurs biens, et je dis que si les étrangers usent de leurs droits en s'efforçant de surprendre les détails de notre fabrication et de notre clientèle, nous avons, nous, celui de tenir notre porte close et nos registres fermés. »

« Il est bien évident que si nous laissons aux personnes dont je parle libre accès dans nos ateliers, chez nos ouvriers et dans nos bureaux, nous verrons, avant qu'il soit longtemps, notre dépopulation dépasser de l'industrie tisserande qui fait sa prospérité. »

## PAS-DE-CALAIS

NORTHERN. — Une tentative de déraillement a été constatée, le 20 de ce mois, sur la ligne du chemin de fer dans la direction d'Aulnoy, par le garde-du-nuit Beaumont, qui a trouvé sur la voie une horde en bois, apporté 12 de la pâture d'un cultivateur de Nortkerque.

GOUVY-EN-TARNON. — Deux jeunes garçons de dix ans s'amusaient le dimanche à abattre un cerf à moitié pourri, situé dans une pâture appartenant aux parents de l'un d'eux. Lors de la chute de l'arbre, celui qui tenait la corde pour opérer une traction a été atteint et renversé si malheureusement qu'il a rendu le dernier soupir quelques instants après l'accident.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCE DU 24 JANVIER. — Jeanne Duret, rue des Longues Haies, 263. — Adolphe Vangyel, rue Saint-Jean, 59. — Marie Wincke, rue des Charpentiers, our veuve Laurent Paulus, 11. — Émile Fallaux, rue du Fort, 93. — Bertrandine Vanimpere, rue du Fort, 73. — Marie Henriet, Grande Rue, cour Lefèvre, 72. — Victor Desreux, rue de la Paix, 16. — Robert Rosset, our veuve Paulus, 15. — Edmond Deber, rue du Pontenoy, 14. — Jeanne Delporte, rue d'Alma, fort Wattel, 25. — Céline Catteau, rue Cadeneau, 65. — Marie Laversay, rue Dampierre, maisons Molas Roger — Leon Menu, rue des Arts, 33. — Frédéric Nuttin, rue Meyerbeer, 6. — Charles Garrel, rue de Flandre prolongée, our Duthoit, 9.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 22 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 24 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 25 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 29 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 30 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 31 JANVIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 1 FÉVRIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 2 FÉVRIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 3 FÉVRIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an, rue Desuzeau, 64. — Edm. nd Hyndrick, 1 an, rue Grétry, 11.

DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 FÉVRIER. — Jean Baptiste Fréneu, 78 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue Saint-Jean. — Marie Siron, 20 ans, rue de la Chaussee, 20. — Hortense Desbarieux, 6 mois, rue de la Börde, 3. — Auguste Foulen, 1 an,